

Schéma de Cohérence Territoriale

Document d'Orientations et d'Objectifs ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Approuvé par délibération le 03/07/2019

Vu pour être annexé à la nouvelle délibération
du Comité Syndical en date du 11/12/2019
en vertu de l'article L143-25 du code de l'urbanisme



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

SCOT
de Flandre
et Lys



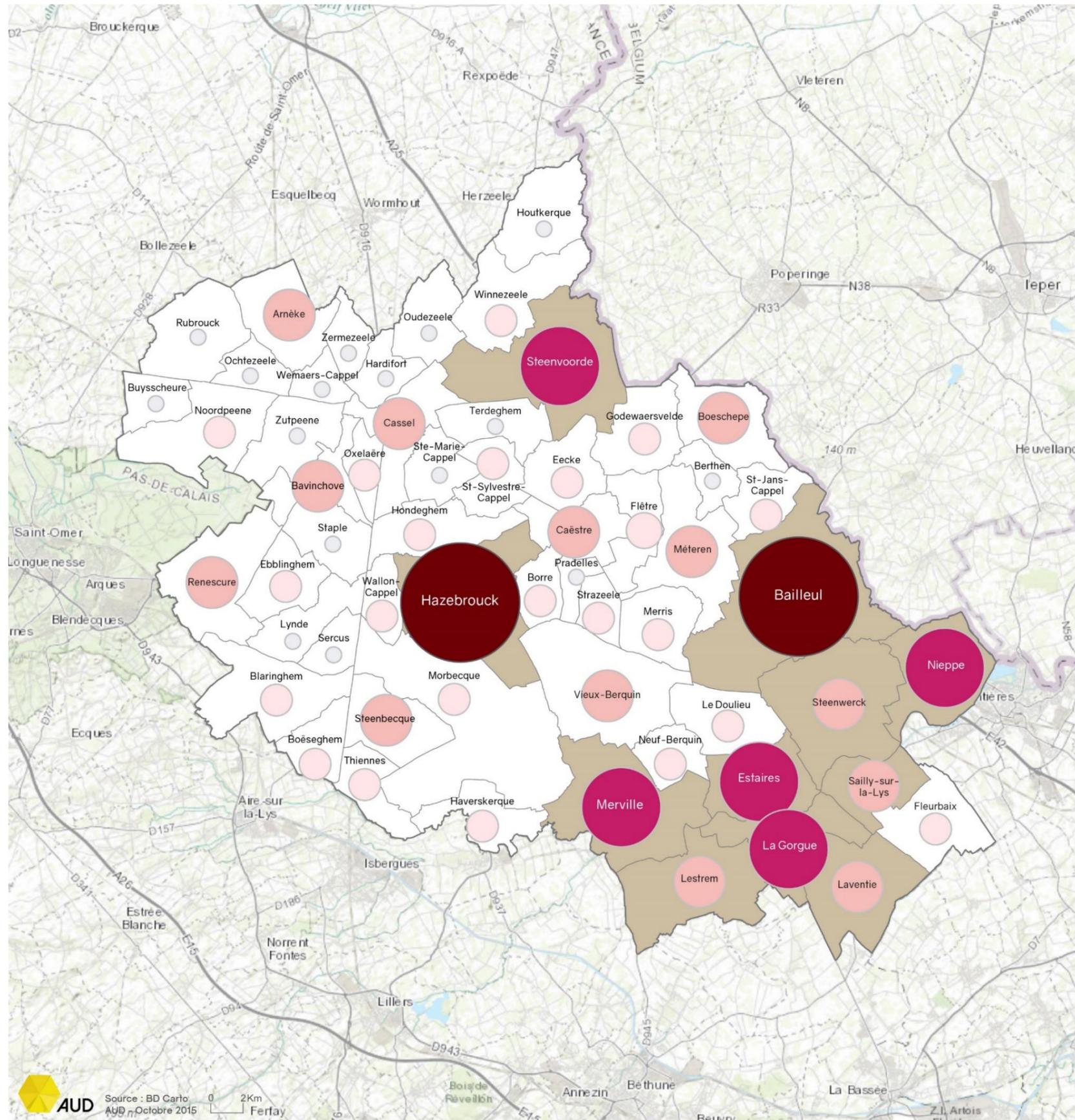
AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

SOMMAIRE

Cartes	Pages
Armature territoriale	P.3
Améliorer l'accessibilité du Cœur de Flandre	P.4
Valoriser la complémentarité des infrastructures majeures au services du développement économique	P.5
Assurer les complémentarités économiques internes au territoire	P.6
Valoriser le potentiel touristique du territoire	P.7
Mettre en réseau l'offre touristique locale	P.8
Assurer un développement commercial harmonieux	P.9
Assurer l'adaptation du territoire dans un contexte de changement climatique : Mieux anticiper la gestion des risques et préserver la ressource en eau	P10
Préserver les sites naturels majeurs : Eviter l'urbanisation des ZNIEFF de type1	P.11
Préserver les sites naturels majeurs : Assurer la préservation des zones humides conformément aux règlements du SDAGE et des SAGE	P.12
Poursuivre les démarche en faveur de la reconquête de la biodiversité	P.13
Assurer la préservation des qualités paysagères de la Plaine de la Lys	P.14
Assurer la préservation des qualités paysagères de l'Houtland	P.15
Assurer la préservation des qualités paysagères des Monts	P.16
Assurer la préservation des qualités paysagères des Franges de l'Audomarois	P.17
Assurer la préservation des qualités Paysagères de la Flandre et Lys	P18
Carte d'enjeux par commune	P.19

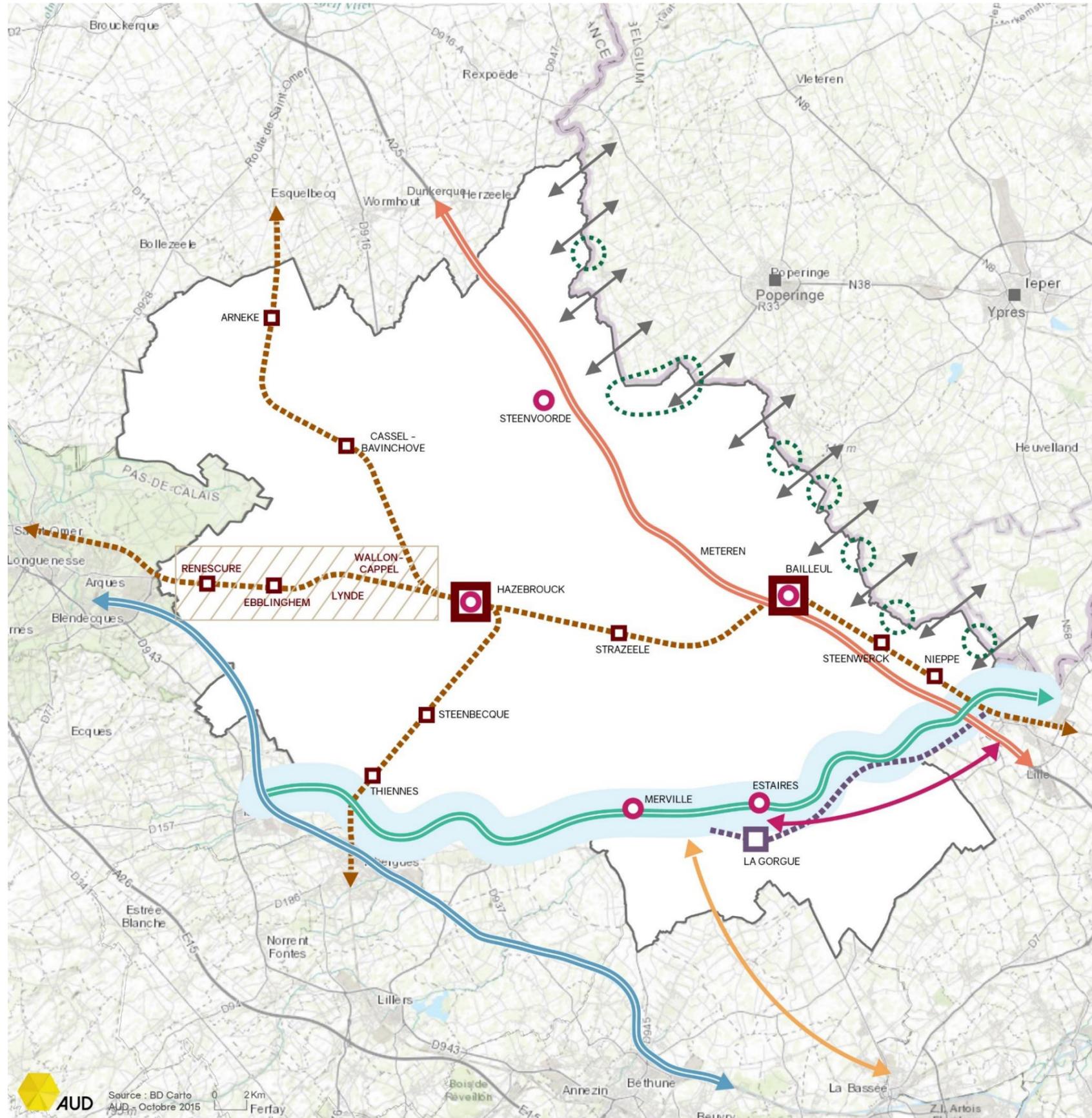


ARMATURE TERRITORIALE



-  Pôles urbains
-  Pôles principaux
-  Pôles intermédiaires
-  Pôles de proximité
-  Pôles de vie
-  Communes soumises à l'article 55 de la loi SRU





ORIENTATION I : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU COEUR DE FLANDRE

Objectif 1.1 : Valoriser la dorsale ferroviaire

- Aménager les gares et haltes gares et améliorer leur accessibilité

Objectif 1.2 : Assurer le désenclavement de la vallée de la Lys

- Améliorer les liaisons avec le bassin minier via le contournement routier de la Bassée
- Améliorer les liaisons routières vers l'A25 depuis Estaires-La Gorgue
- Valoriser la vocation fret de la voie ferrée de la vallée de la Lys
- Aménager une liaison douce continue le long de la Lys
- Conforter la vocation touristique de la Lys et étudier le potentiel de développement du transport de marchandise

Objectif 1.3 : Valoriser la position du territoire sur l'axe Est-Ouest

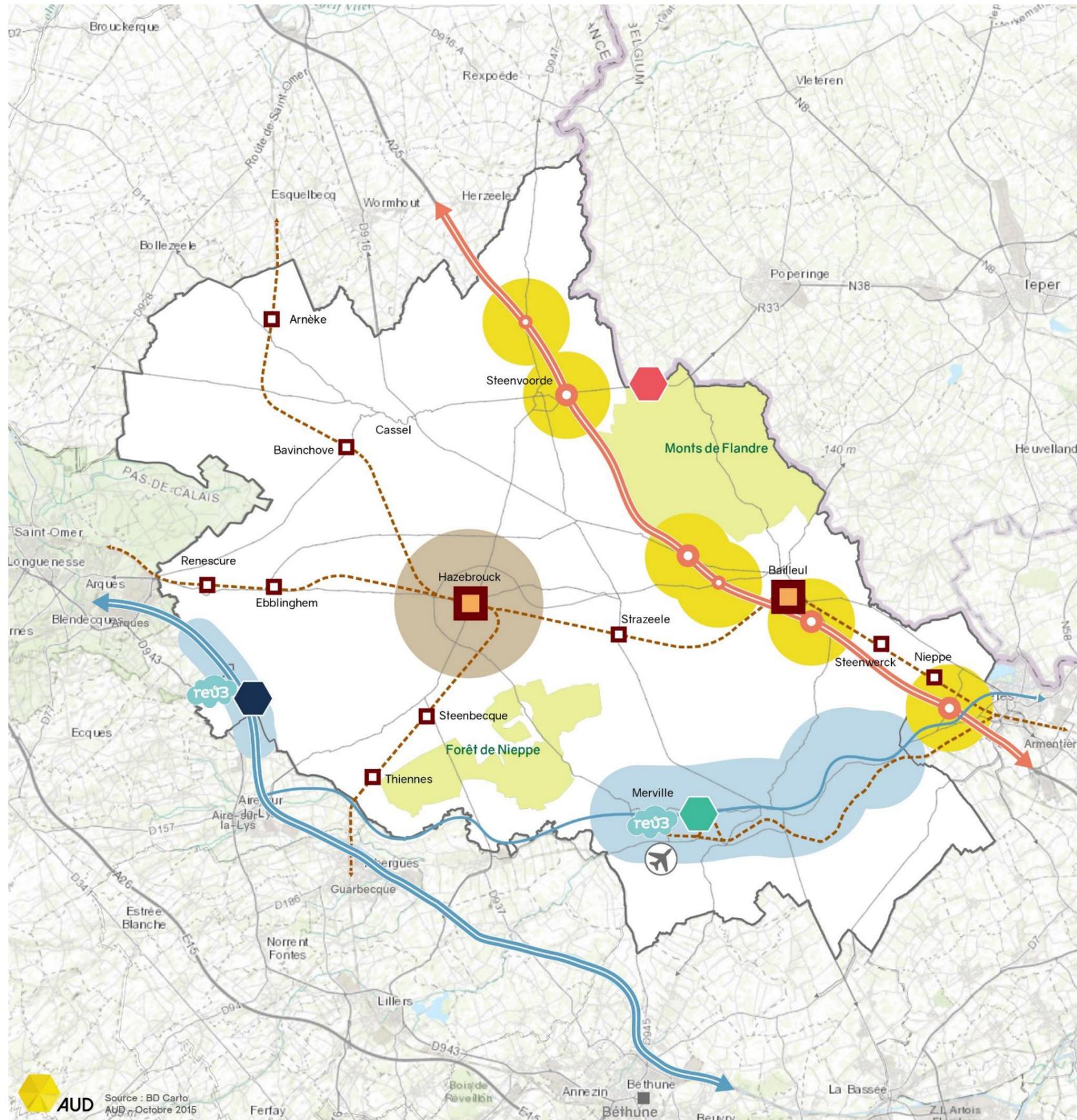
- Valider le tracé et réaliser le contournement Renescure-Hazebrouck
- VILLAGE Requalifier les traversées de villages suite au contournement

Objectif 1.4 : Améliorer les connexions avec la Belgique

- Créer des liaisons transfrontalières en transports collectifs et aménager des hubs transfrontaliers
- Valoriser et qualifier les différentes portes d'entrées avec la Belgique

- Gare routière
- Pôles de correspondance
- Autoroute A25
- Canal à grand gabarit
- Réseau ferré





**ORIENTATION 2 :
 VALORISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES
 INFRASTRUCTURES MAJEURES AU SERVICE
 DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Objectif 2.1 : Aménager l'axe Lys-Canal

-  Secteurs privilégiés de développement des zones d'activités structurantes
-  Mettre en oeuvre la TRI autour du projet Eura Industry Innov et de la reconversion du site Arc
-  Assurer la reconversion industrielle du site Arc à Blaringhem (43 ha en renouvellement urbain)
-  Développer l'entreprise Roquette, premier site industriel du territoire (80 ha)

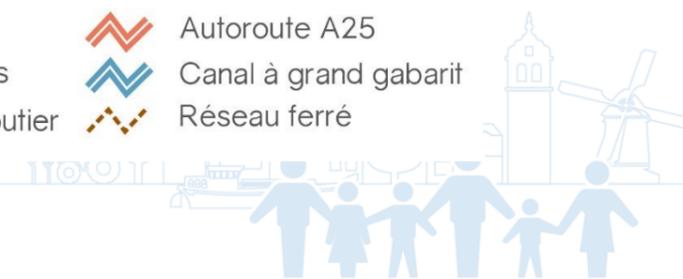
Objectif 2.2 : Aménager les zones d'activités structurantes autour de la dorsale ferroviaire

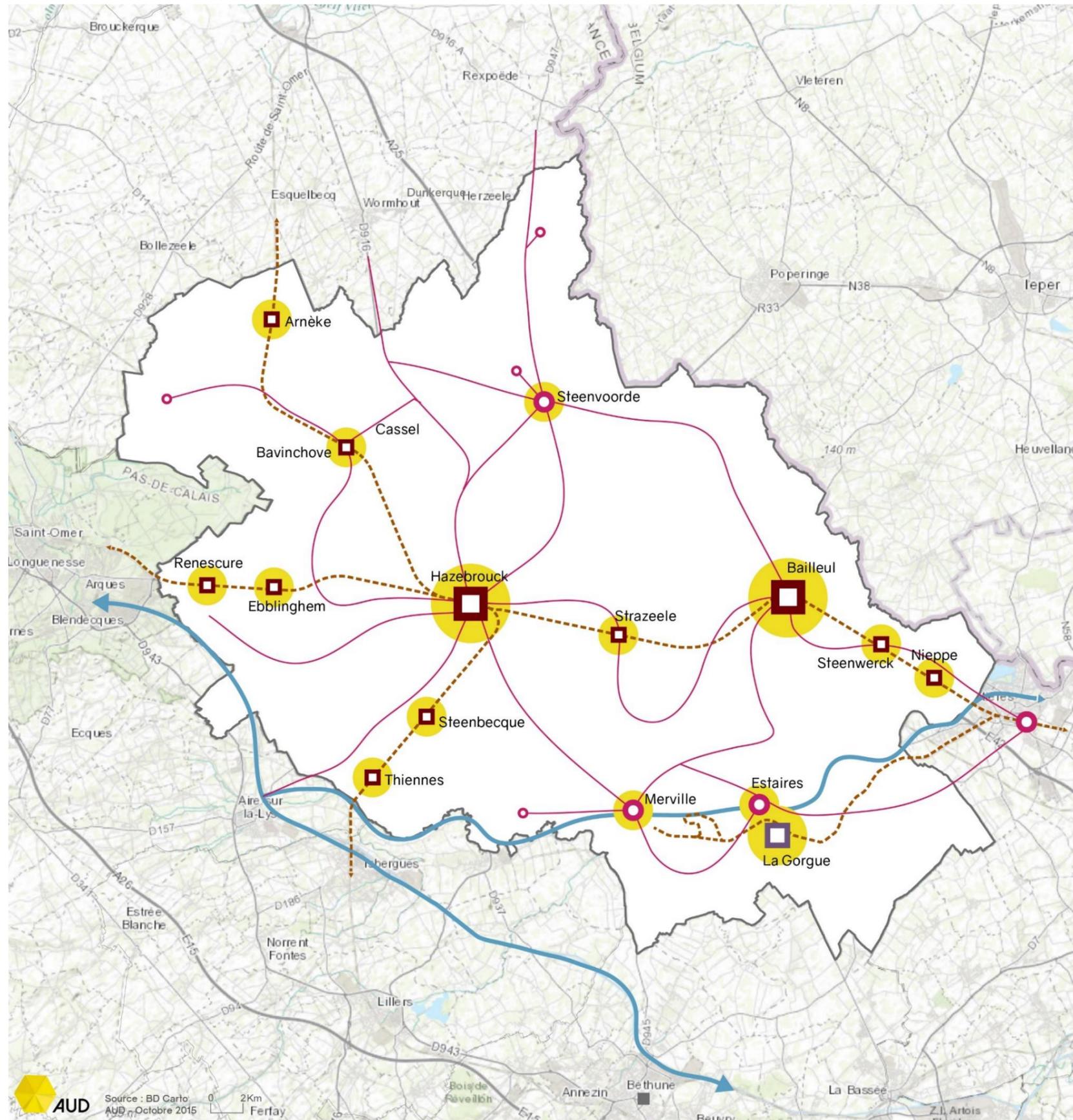
-  Aménager 30 à 40 hectares de zones d'activités structurantes autour du pôle d'Hazebrouck
-  Intégrer la fonction économique des pôles gares dans la définition des projets urbains

Objectif 2.3 : Aménager les zones d'activités structurantes le long de l'A25

-  Secteurs privilégiés de développement des zones d'activités structurantes en garantissant leur insertion et qualité paysagères
-  Permettre le développement et la requalification des zones d'activités présentes au sein du site inscrit / requalifier le site de Calicanes

-  Aérodrome
-  Autoroute A25
-  Haltes ferroviaires
-  Canal à grand gabarit
-  Échangeur autoroutier
-  Réseau ferré





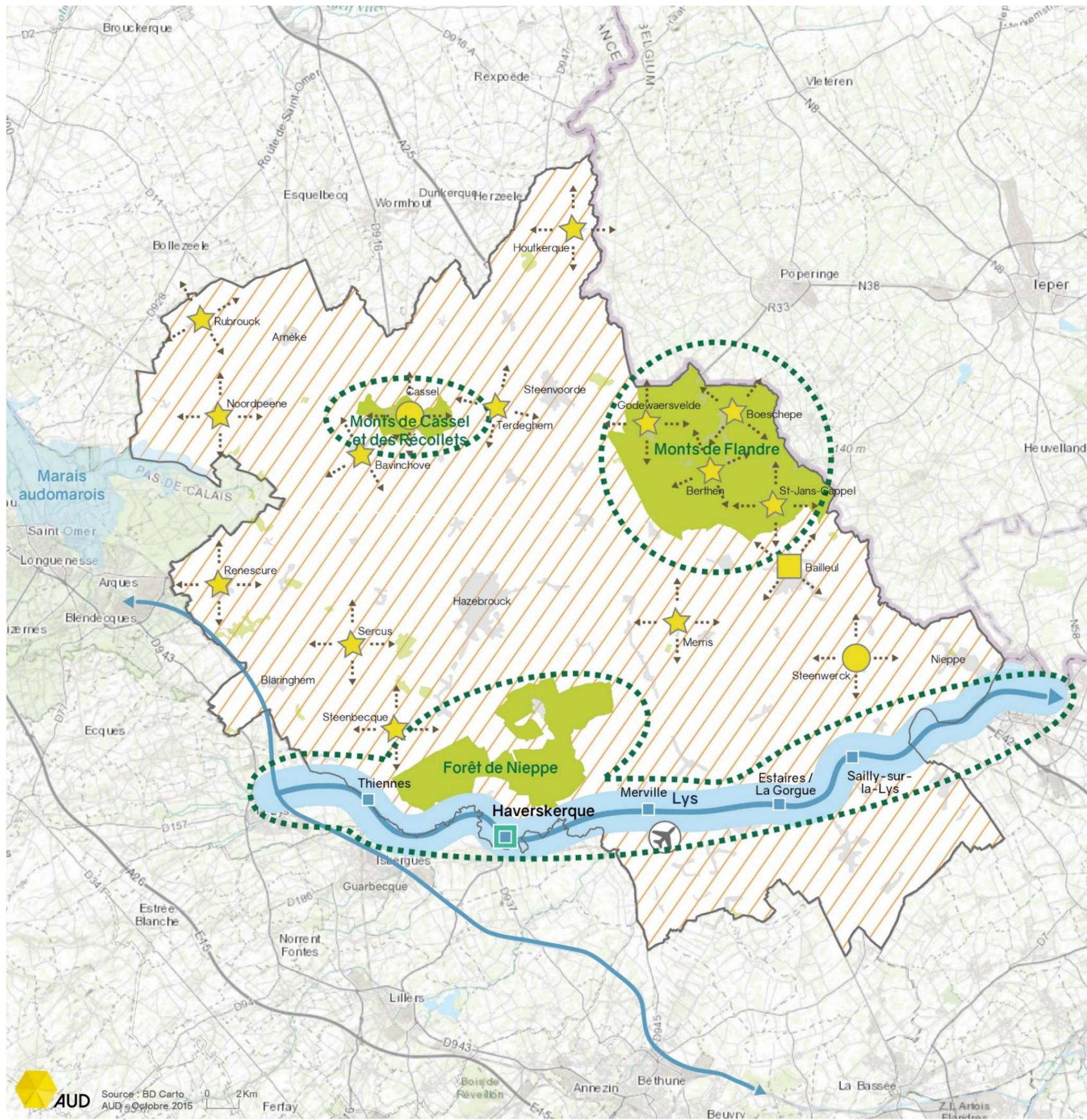
**ORIENTATION 3 :
 ASSURER LES COMPLÉMENTARITÉS
 ÉCONOMIQUES INTERNES AU TERRITOIRE**

Objectif 3.3 : Exploiter le potentiel de développement d'activités artisanales autour des haltes ferroviaires et des pôles de correspondance des transports collectifs

 Analyser les opportunités de développement d'activités économiques à proximité des haltes gares et pôles de correspondances des transports collectifs

-  Haltes ferroviaires
-  Pôles de correspondance
-  Gare routière
-  Réseau ferré
-  Lignes de bus interurbaines





**ORIENTATION 4 :
 VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE
 DU TERRITOIRE**

**Objectif 4.1 : Concilier développement
 touristique et préservation de l'environnement**

 Poursuivre le développement touristique des Monts de Flandre, de la Lys et de la forêt de Nieppe dans le respect de la qualité environnementale des milieux

**Objectif 4.2 : Valoriser la Lys et la présence
 de l'eau**

-  Poursuivre le développement des activités nautiques, notamment autour de la base d'Haverskerque
-  S'inscrire dans une dimension interterritoriale
-  Intégrer le lien à l'eau dans la conception des projets urbains

**Objectif 4.3 : Valoriser les activités
 aéronautiques**

 Développer les activités touristiques autour de la base Eolys

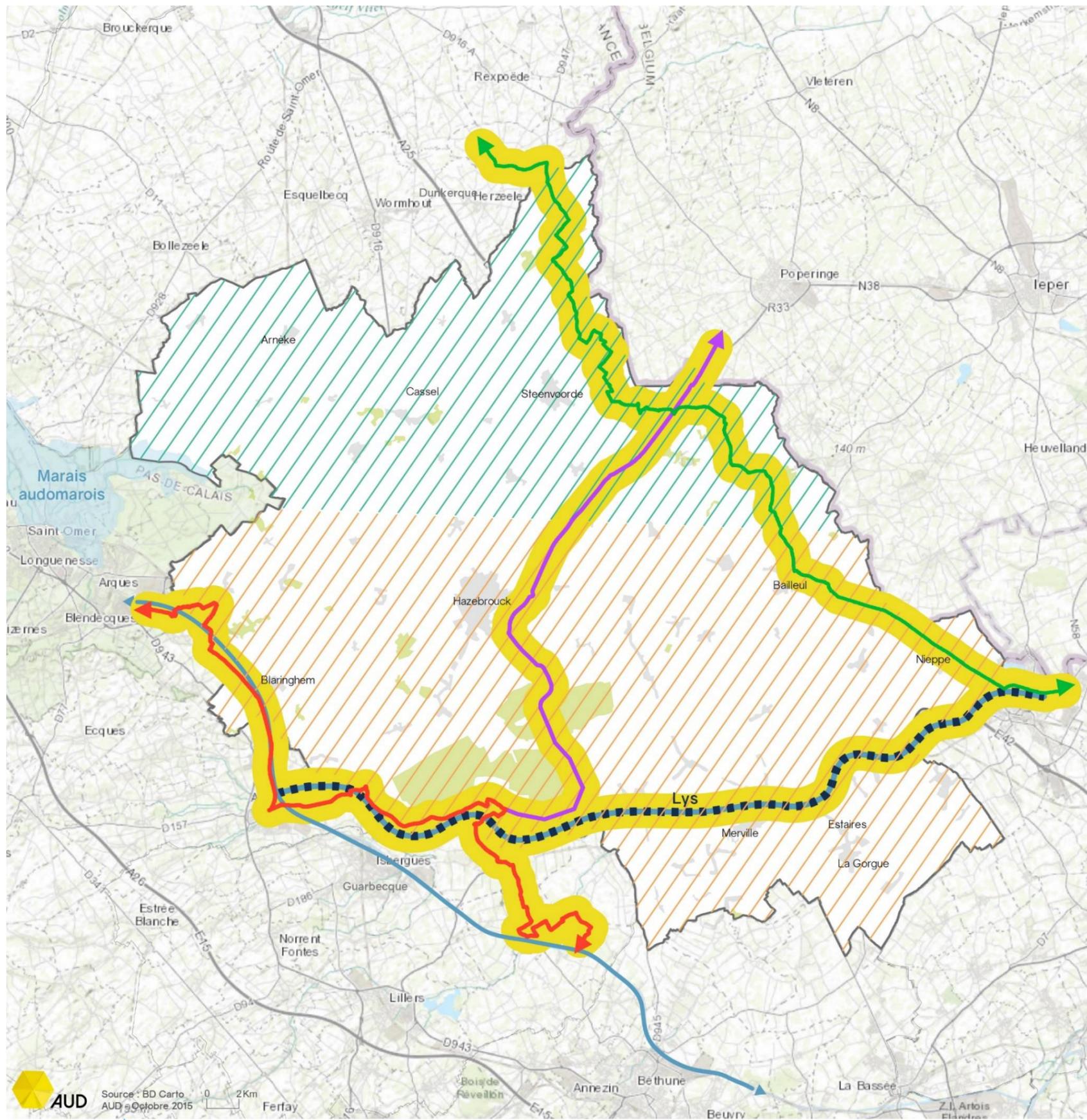
**Objectif 4.4 : Valoriser les sites patrimoniaux
 et culturels**

 Assurer la mise en réseau des équipements culturels

**Objectif 4.5 : Renforcer l'hébergement
 touristique**

-  Diversifier l'offre d'hébergements touristiques / Autoriser la réhabilitation à des fins touristiques des anciennes exploitations agricoles et du patrimoine rural
-  Musées > 20 000 visiteurs / an
-  Village patrimoine
-  Beffroi de Bailleul - site UNESCO
-  Port de plaisance d'Haveskerque
-  Patrimoine naturel





**ORIENTATION 5 :
 METTRE EN RÉSEAU L'OFFRE TOURISTIQUE
 LOCALE**

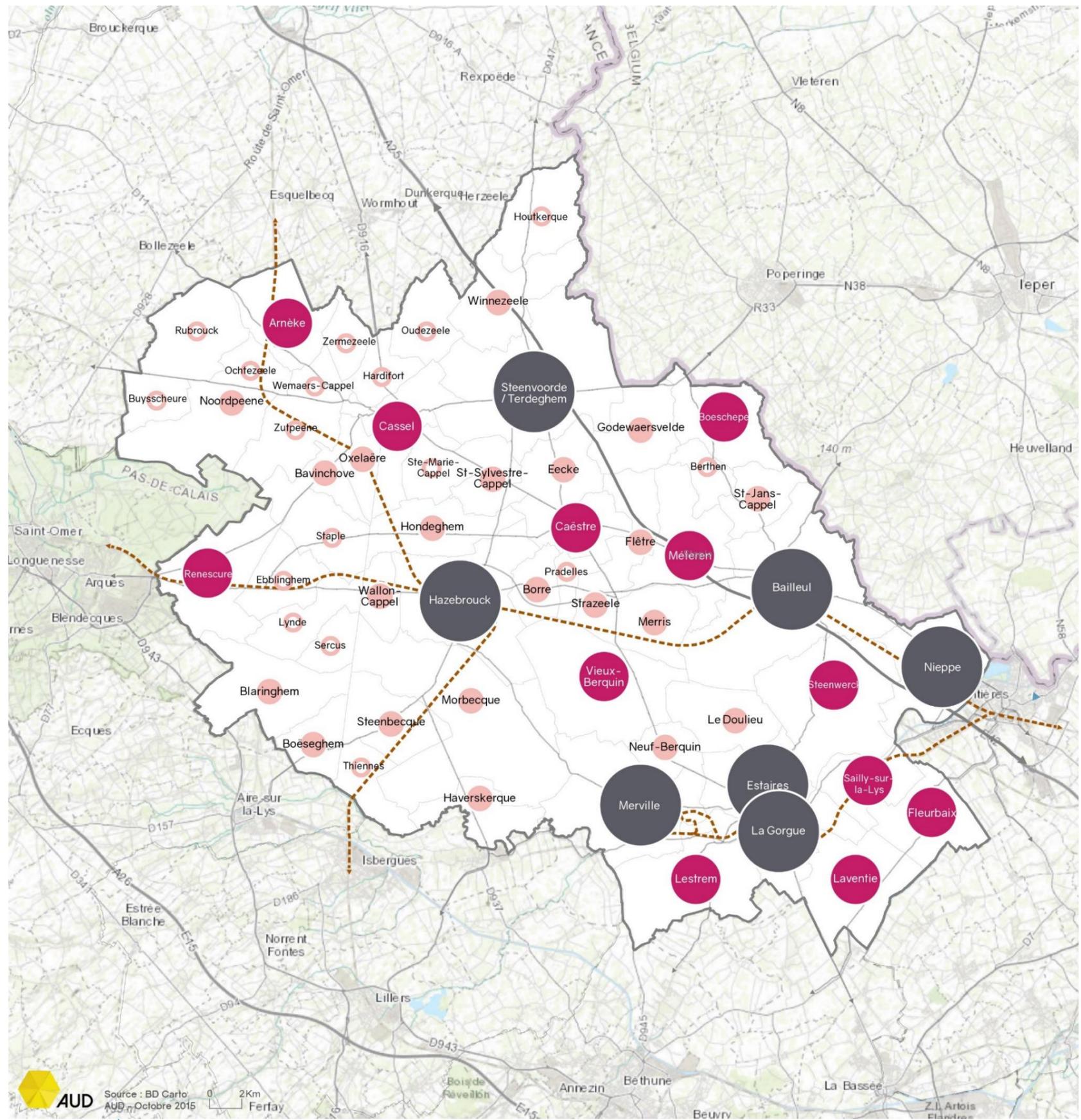
**Objectif 5.1 : S'inscrire dans le réseau de
 grands axes européens, nationaux et régionaux
 de voies cyclables**

-  Poursuivre le développement touristique des Monts de Flandre, de la Lys et de la forêt de Nieppe dans le respect de la qualité environnementale des milieux
-  Liaison Merville-Hazebrouck-Belgique
-  Véloroute des Flandres
-  Véloroute des Marais
-  Liaisons cyclables le long de la Lys

**Objectif 5.2 : Développer les liaisons douces
 et l'offre de randonnées**

-  Valoriser les sentiers de randonnées existants
-  Développer l'offre au sud du territoire





**ORIENTATION 6 :
 ASSURER UN DÉVELOPPEMENT
 COMMERCIAL HARMONIEUX**

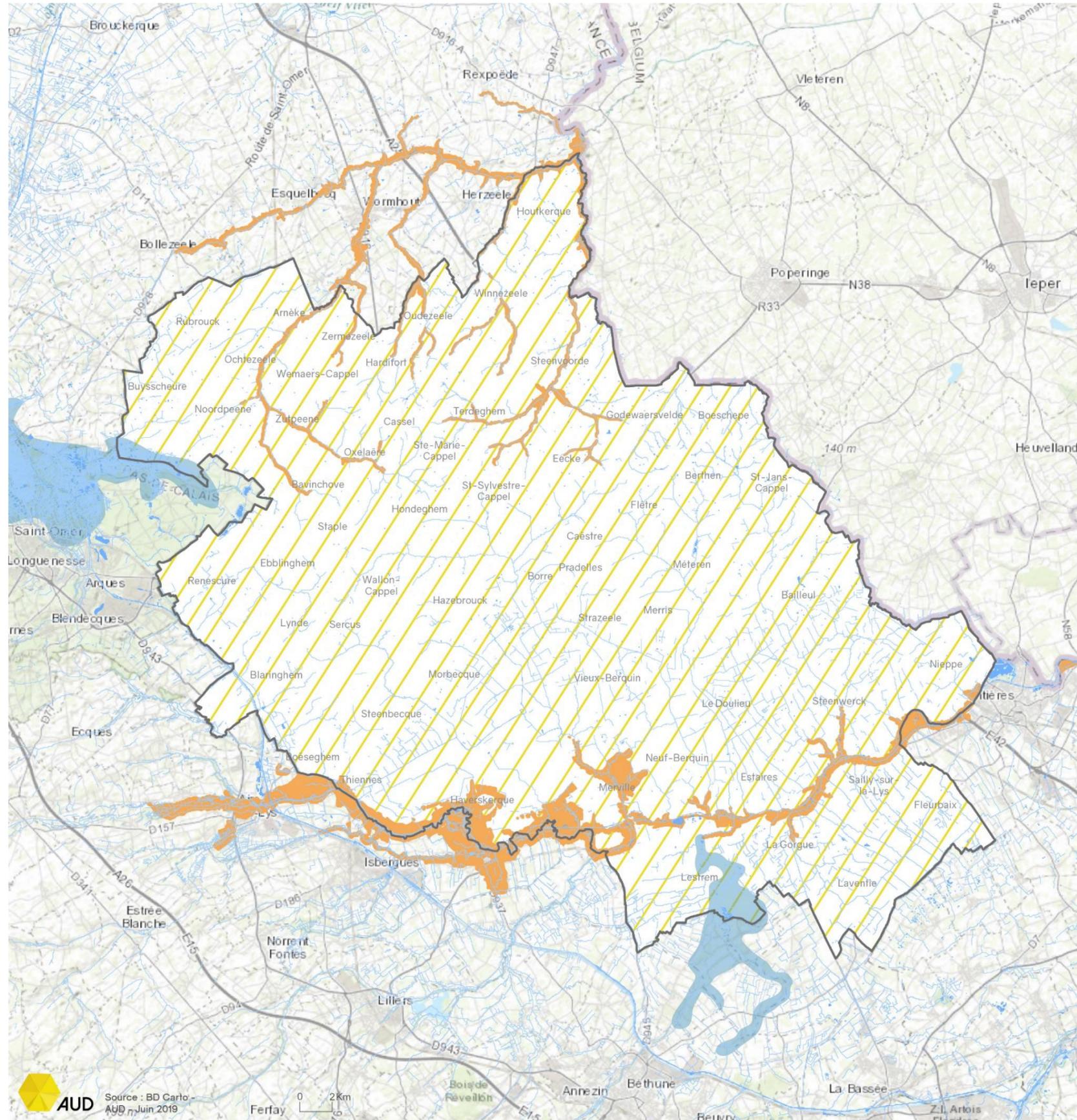
Objectif 6.1 Définir les centralités comme les lieux prioritaires de création de commerces

Les polarités commerciales identifiées :

-  Pôles commerciaux majeurs
-  Pôles de proximité
-  Pôles d'hyper-proximité
-  Pôles de vie

Armature commerciale issue des travaux sur le DAAC
 Source : étude Lestoux et associés - décembre 2017

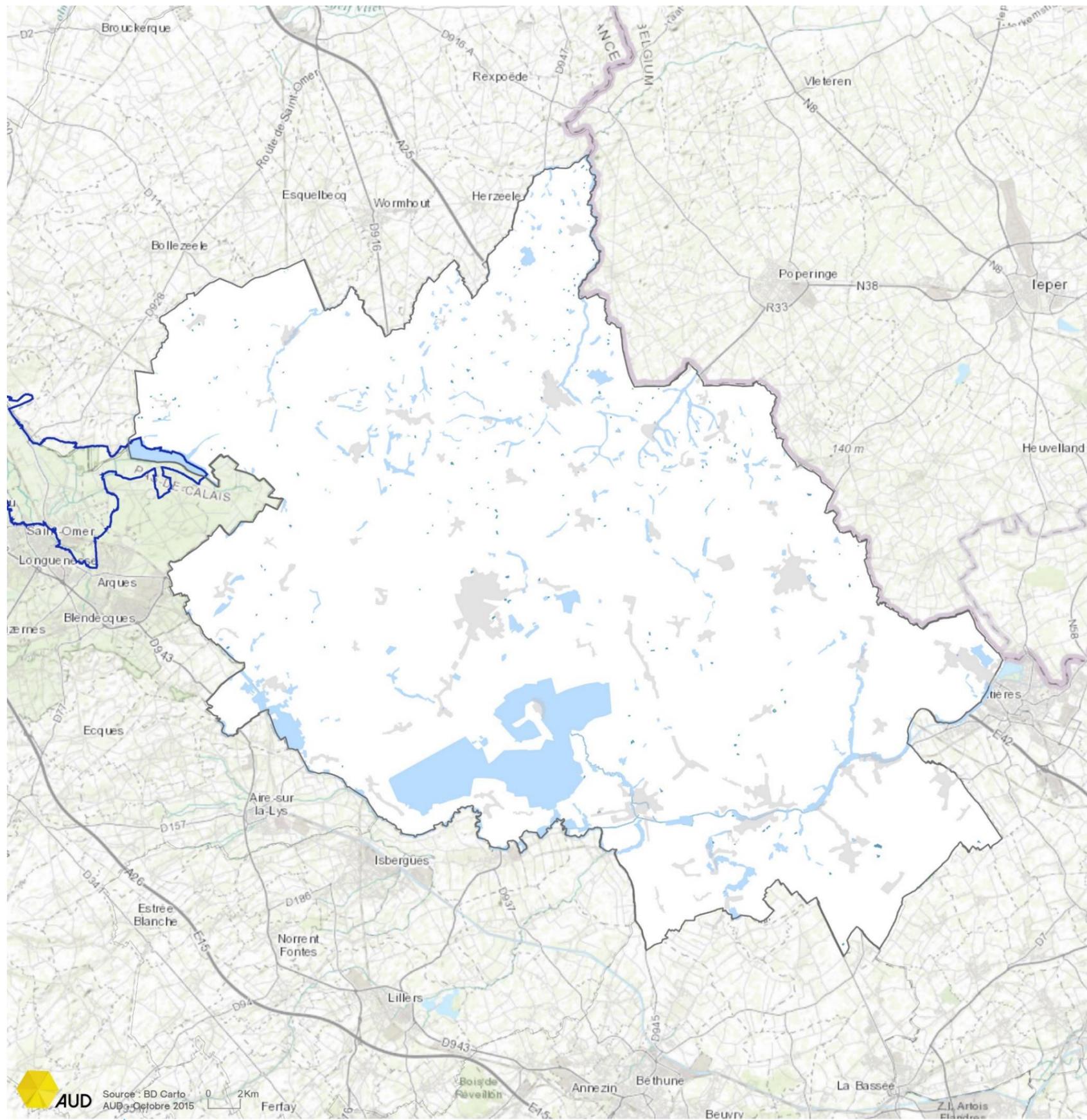




**ORIENTATION II :
 ASSURER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE
 DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT
 CLIMATIQUE : MIEUX ANTICIPER LA
 GESTION DES RISQUES ET PRÉSERVER LA
 RESSOURCE EN EAU**

-  Zonages des PPRi approuvés
-  Zones d'aléas des PPRi prescrits
-  Limiter le ruissellement et assurer la poursuite des actions de prévention





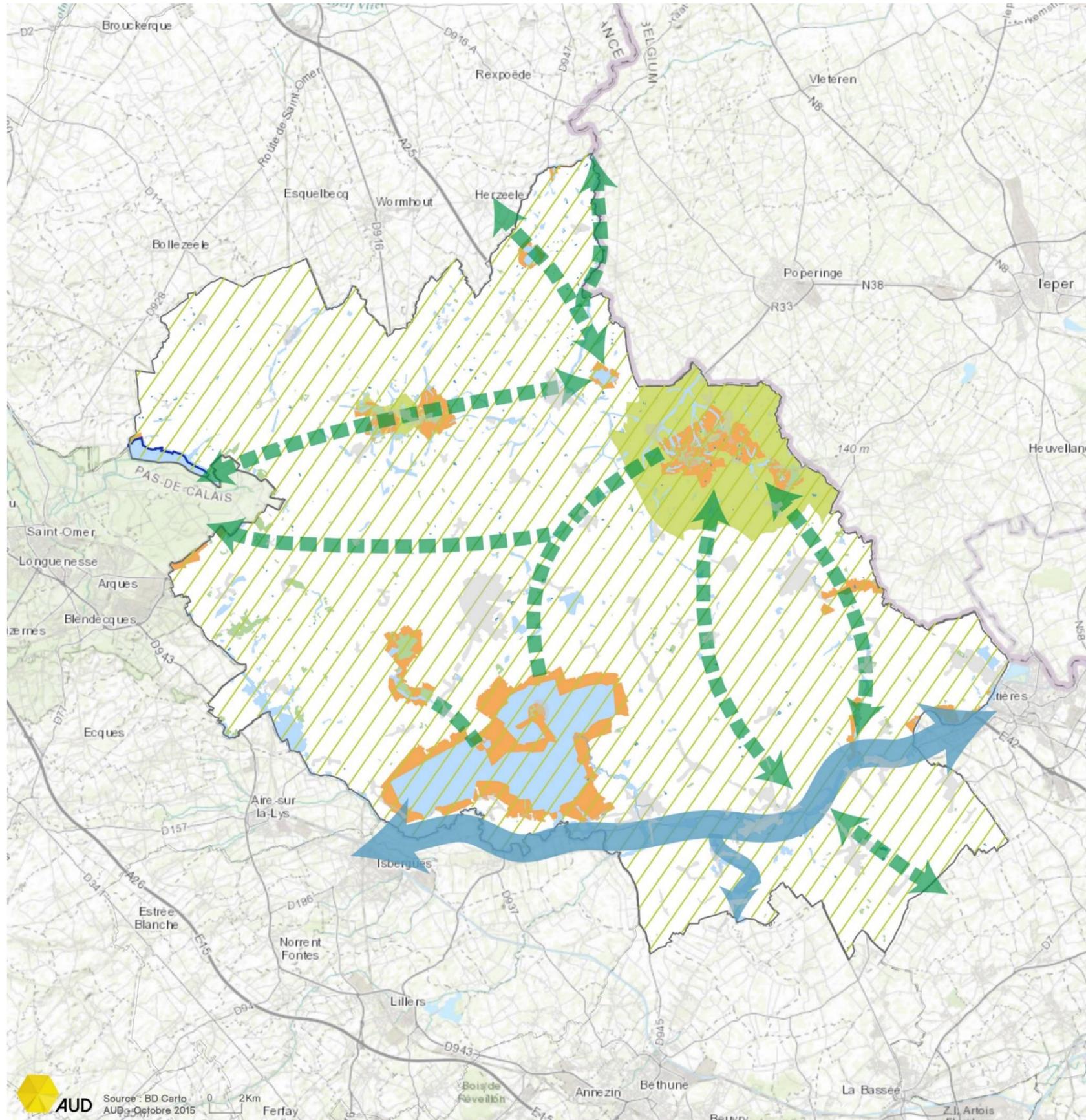
**AXE DU PADD :
 POURSUIVRE LES DÉMARCHES EN FAVEUR
 DE LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ**

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Préserver les sites naturels majeurs

-  Assurer la préservation des zones humides conformément aux règlements du SDAGE et des SAGE
-  Périmètre RAMSAR





AXE DU PADD : POURSUIVRE LES DÉMARCHES EN FAVEUR DE LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

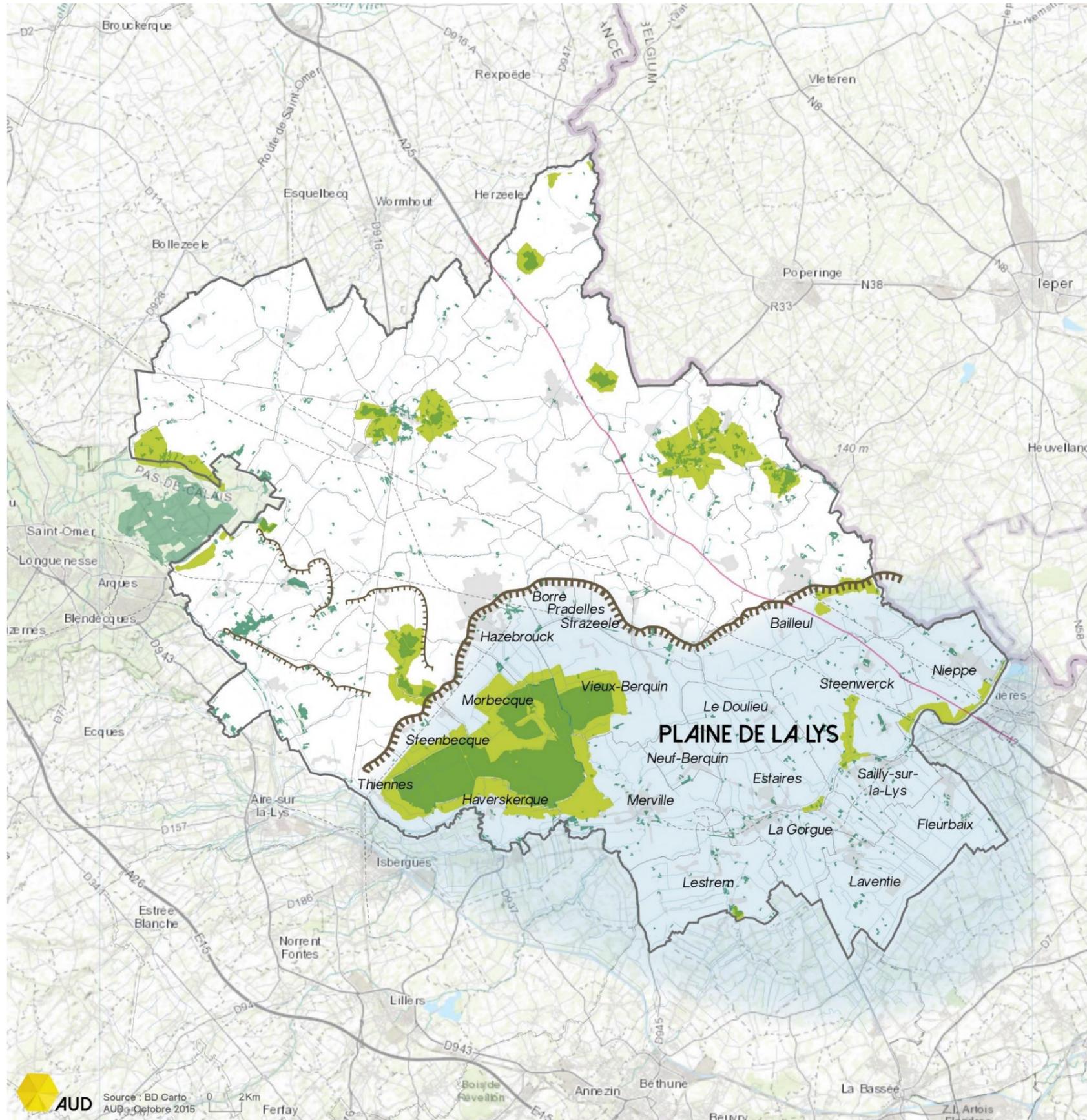
ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Préserver les sites naturels majeurs

-  Éviter l'urbanisation des ZNIEFF de type 1
-  Assurer la préservation des zones humides conformément aux règlements du SDAGE et des SAGE
-  Périmètre RAMSAR
-  Valoriser les haies, espaces boisés et becques existantes comme supports des continuités écologiques

Renforcer les continuités écologiques

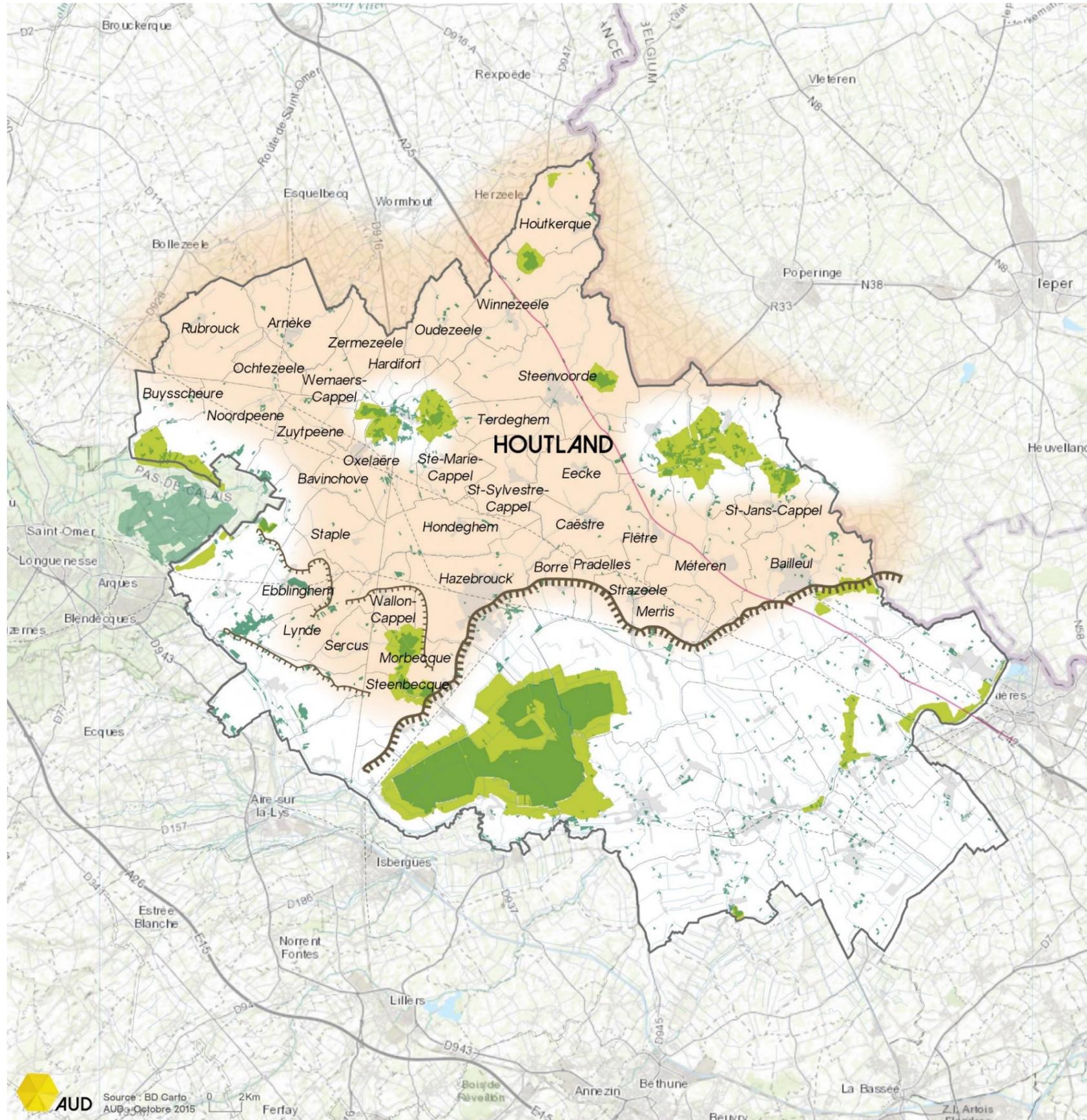
-  Conforter la trame bleue de la vallée de la lys
-  Améliorer les connexions entre les principaux coeurs de nature



**AXE DU PADD :
ASSURER LA PRÉSERVATION DES QUALITÉS
PAYSAGÈRES DE LA PLAINE DE LA LYS**

 Plaine de la Lys

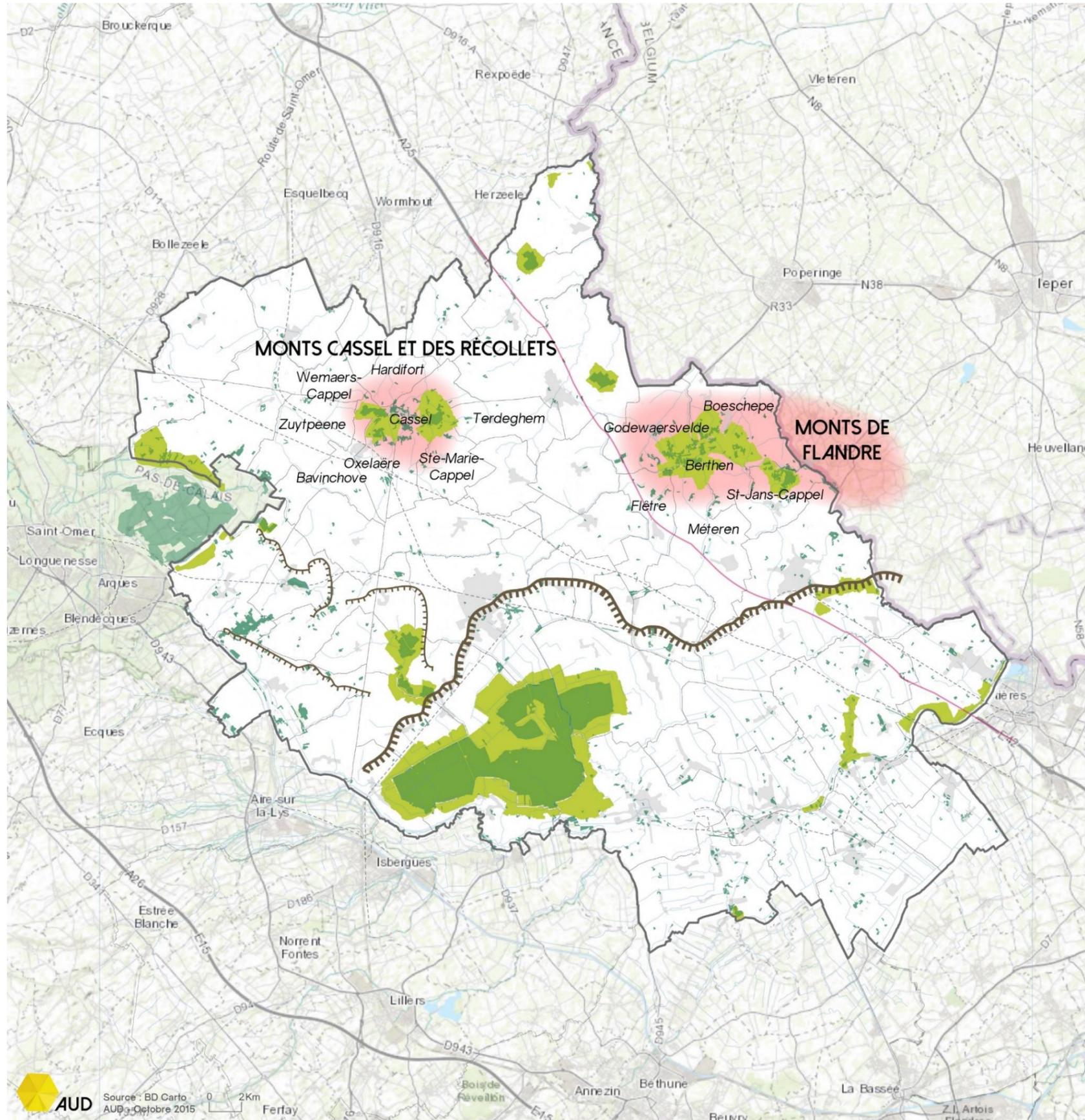




**AXE DU PADD :
ASSURER LA PRÉSERVATION DES QUALITÉS
PAYSAGÈRES DE L'HOUTLAND**

 Houtland

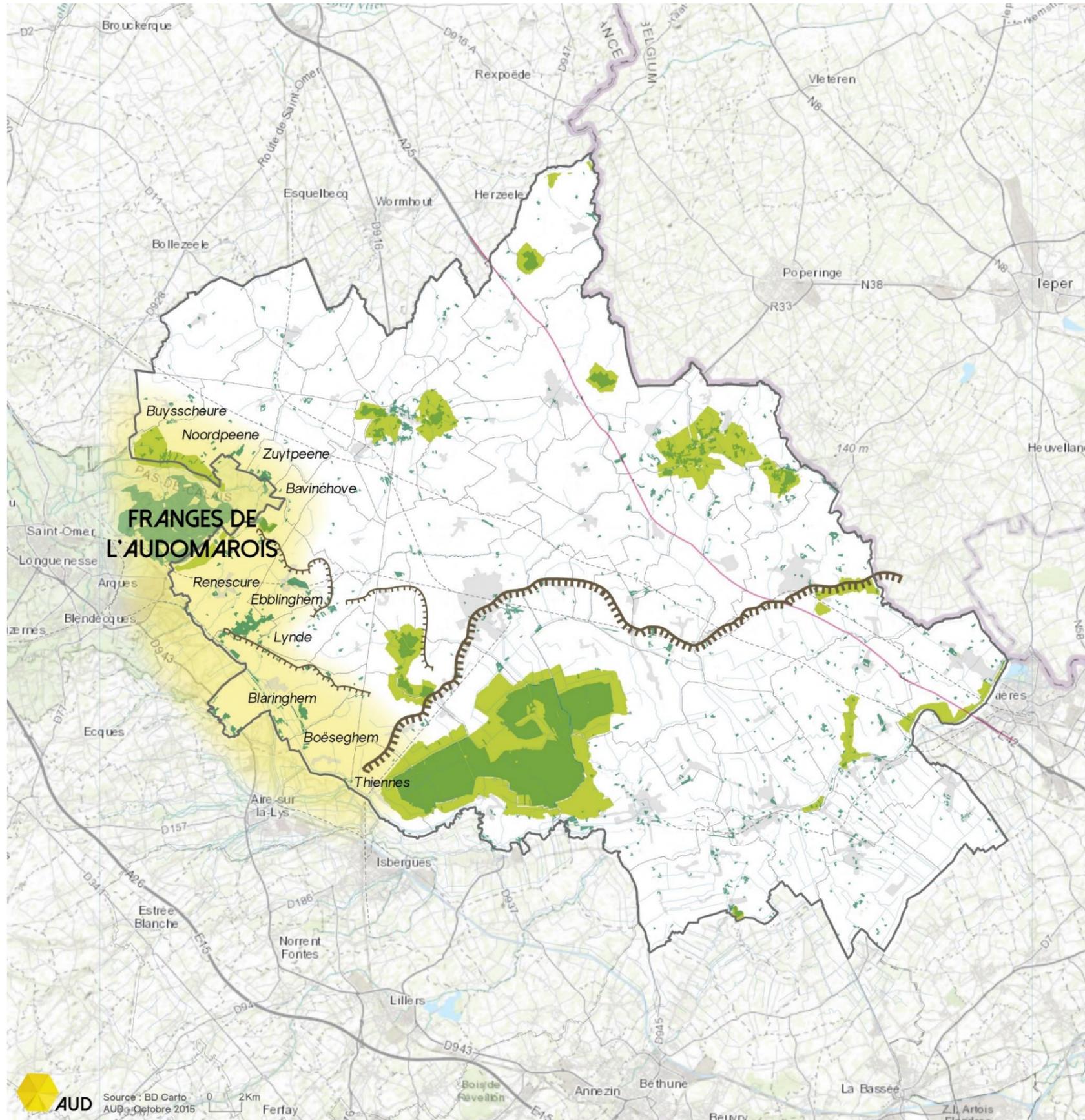




**AXE DU PADD :
 ASSURER LA PRÉSERVATION DES QUALITÉS
 PAYSAGÈRES DES MONTS**

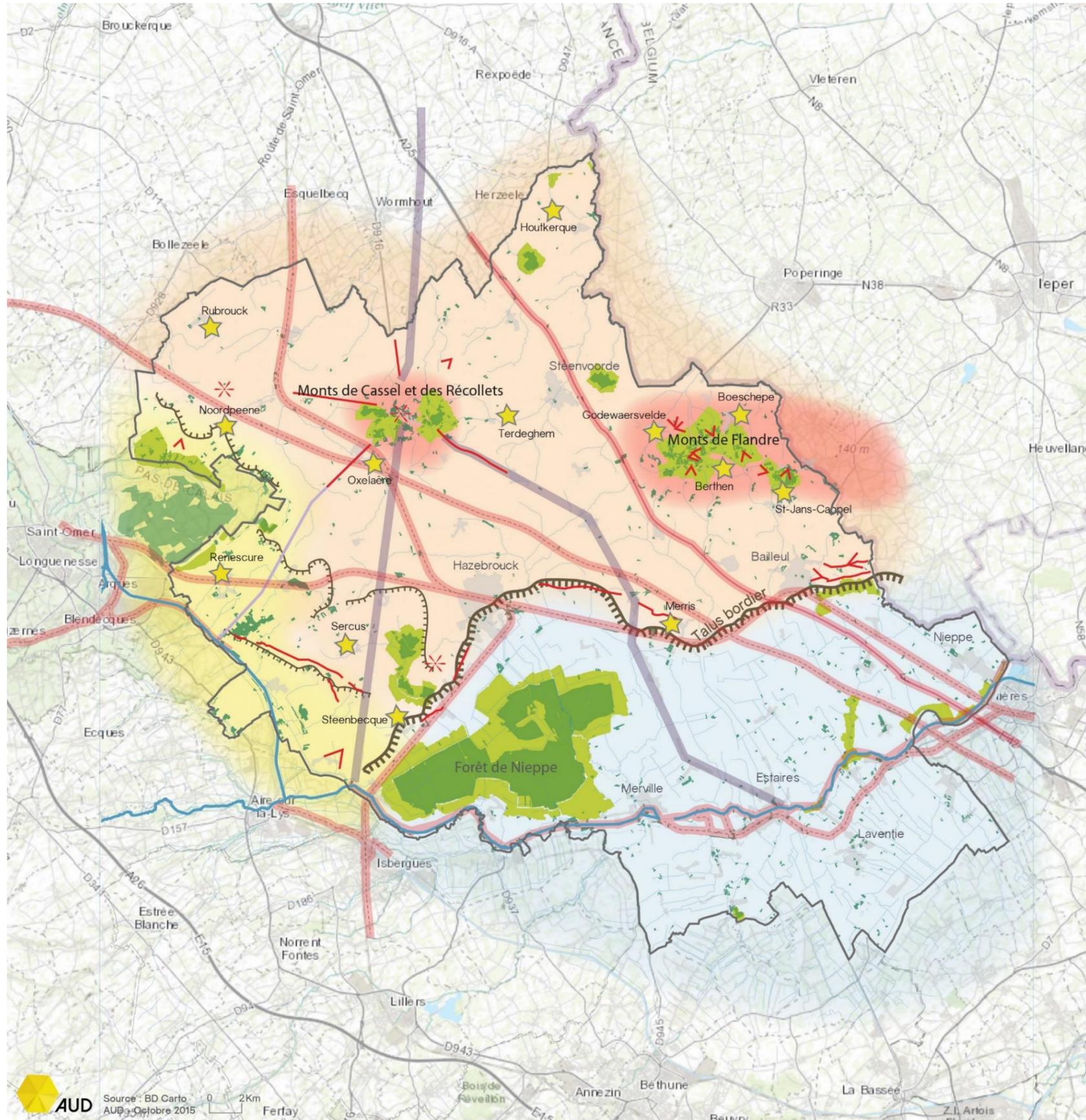
 Monts





**AXE DU PADD :
ASSURER LA PRÉSERVATION DES QUALITÉS
PAYSAGÈRES DES FRANGES DE
L'AUDOMAROIS**

 Franges de l'Audomarois



AXE DU PADD : ASSURER LA PRÉSERVATION DES QUALITÉS PAYSAGÈRES DE LA FLANDRE ET LYS

Enjeux transversaux

-  Préserver le rôle de transition du talus bordier / Freiner le développement linéaire
-  Préserver les cônes de vue le long des talus / Enrayer l'urbanisation linéaire
-  Veiller à l'intégration paysagère des projets depuis les principales infrastructures et les voies romaines
-  Préserver les principaux points de vue paysagers et les routes paysagères

Plaine de la Lys

-  Valoriser la présence de l'eau / Renforcer les perceptions sur la Lys / Développer les liaisons douces le long du cours d'eau
- Enrayer les dynamiques d'urbanisation linéaires le long des axes / Garantir la lisibilité des entrées de ville / Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages

Houtland

-  Maintenir et valoriser le patrimoine bocager / Assurer une meilleure transition ville-campagne / Valoriser les entrées de ville
- Préserver les liens aux Monts / Préserver les cônes de vue / Recréer un lien à l'eau / Préserver et valoriser les becques

Monts

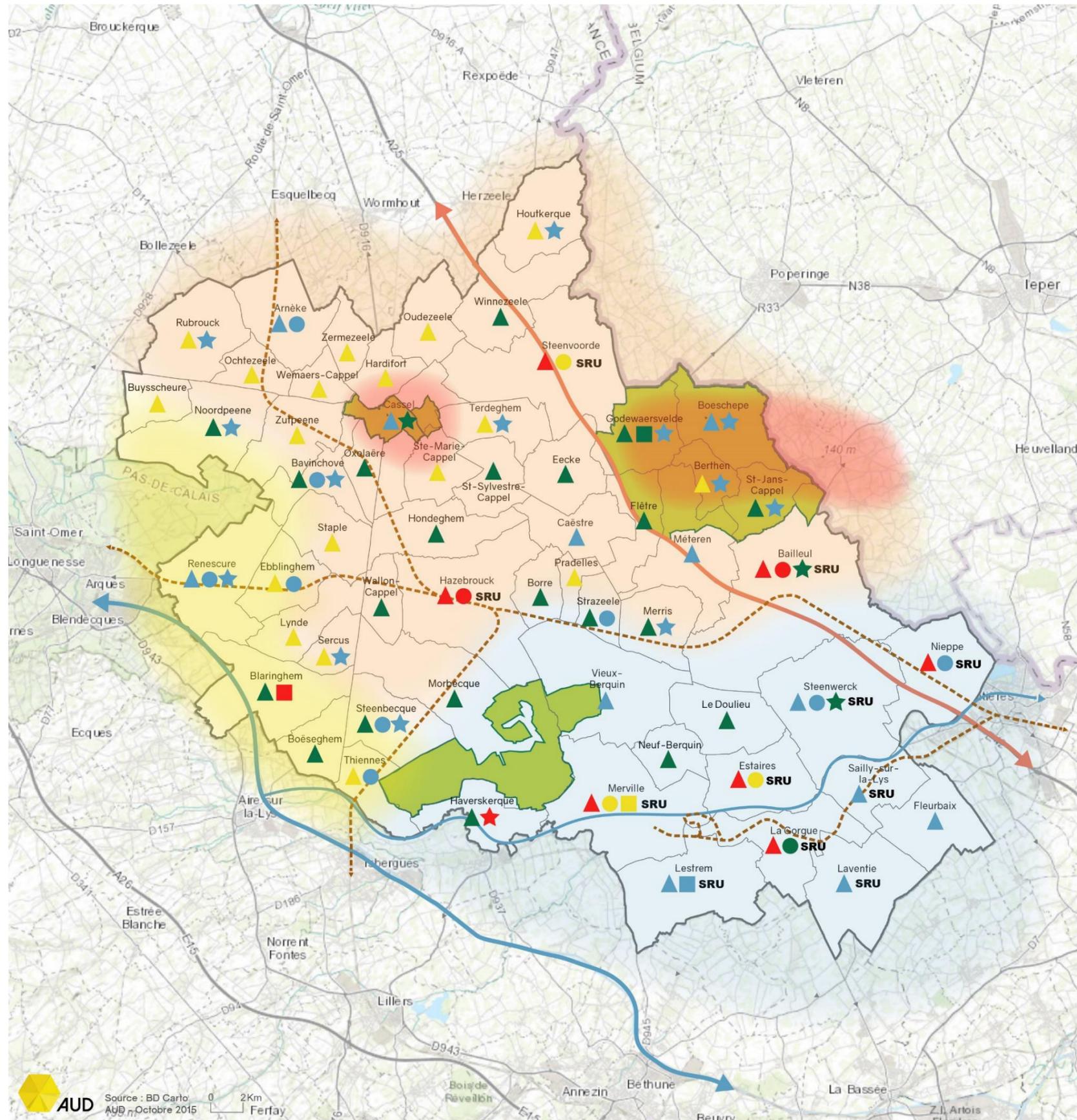
-  Préserver les vues panoramiques vers la plaine / Préserver les caractéristiques paysagères des versants / Maintenir des prairies bocagères / Limiter le développement urbain
- Assurer la transition ville-campagne sur les villages aux pieds des Monts / Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages

Franges de l'Audomarois

-  Préserver les cônes de vue le long des talus
- Assurer le maintien des auréoles bocagères en pourtour de villages

-  Boisements
-  Coeurs de nature

 Village patrimoine*



CARTE D'ENJEUX PAR COMMUNE

Commerce

-  pôle commercial majeur
-  pôle de proximité
-  pôle d'hyper-proximité
-  pôle de vie

Mobilité

-  pôle-gare
-  halte ferroviaire
-  gare routière
-  pôle de correspondance

Développement économique

-  site Arc
-  site Roquette
-  site Calicanes
-  aérodrome
-  autoroute A25
-  voie ferrée
-  canal et Lys

Tourisme

-  port de plaisance
-  village-patrimoine
-  site touristique majeur

Habitat

-  SRU communes soumises à la loi SRU

Paysage

-  Plaine de la Lys
-  Houtland
-  Monts
-  Franges de l'Audomarois

Coeurs de biodiversité

-  Forêt de Nieppe / Monts de Flandre
-  la Lys



